

Bulletin Municipal Saint-Clair-de-Halouze



Juin 2024

Sommaire

02 Éditorial

03 Infos Mairie – Démarches administratives

04 Informations SIRTOM

05 Ce qu'il s'est passé dans le village

08 L'essentiel des conseils municipaux

15 État civil

15 Commerces

16 Centre de loisirs

17 Agenda

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

- Lundi : de 16h00 à 19h00
- Mardi : de 9h00 à 12h30
- Jeudi : de 15h00 à 17h00
- Vendredi : de 9h00 à 12h30

Permanence du Maire :

tous les mardis de 18h00 à 19h00

Tél. : 02.33.66.91.72

www.saintclairdehalouze.fr

mail : mairie.saint-clair-de-halouze@orange.fr



Commune de Saint Clair de Halouze : Infos

Le bulletin municipal de Saint Clair de Halouze est édité à 500 exemplaires et distribué à tous les foyers halouziens, et en dépôt à la Mairie.

Rédaction, conception graphique et mise en page : Armelle Rousier

Crédits photos : Armelle Rousier / Mairie de Saint-Clair-de-Halouze (sauf mention contraire)



**Fermeture de la mairie pour congés
du 6 au 22 juillet
et du 14 au 25 août**

Si vous souhaitez faire passer une info dans le prochain bulletin qui paraîtra début décembre 2024, merci d'envoyer vos textes et images au secrétariat de mairie avant le 15 octobre.

Éditorial

Bonjour à toutes et tous,

Nous approchons de la saison estivale. La fête du village se déroulera le 22 juin sur une journée, ce qui n'enlève rien à sa qualité : nous aurons les forains cette année et toutes les animations habituelles que vous trouverez dans le bulletin.

Cette décision a été prise par la municipalité pour une question de logistique avec un nombre de bénévoles en baisse. Une tentative de créer un comité des fêtes par un habitant n'a pas abouti.

Nous sommes aux deux tiers du mandat et nous poursuivons nos projets. Malgré des difficultés rencontrées, notamment avec le projet du multiservices, nous conservons toujours la volonté de faire évoluer notre village.

Nous avons accepté de prendre en charge la sécurisation du futur multiservices à la place de Mme Levergeois pour alléger ses dépenses financières ; nous sommes en attente de devis.

Les travaux de sécurisation de la D 217 (limitation de la vitesse) pourraient démarrer fin 2024 et début 2025 après acceptation des subventions demandées.

Pour ce qui est de l'adressage, la dernière phase finale est en cours avec le Département.

L'achat d'un logiciel cimetière a été effectué, il reste maintenant à terminer sa mise en place avec un gros travail de préparation grâce aux plans à notre disposition.

Des travaux de voirie seront effectués, retardés par les travaux du multiservices. La route des Nouettes à la Chapelle Biche sera refaite en émulsion (sur la dernière partie). La route de l'Orient sera également remise en état et des réparations seront réalisées dans le bourg et sur la route du Châtellier.

Le conseil municipal est en attente de retour sur le projet concernant l'école primaire, pour la pose de panneaux photovoltaïques avec une prise en charge complète par le TE61.

Comme vous le voyez, nos projets en voie de réalisation sont plutôt nombreux avec un soucis d'équilibre financier et, cette année, les taux d'imposition communaux restent identiques.

Je tiens à remercier le conseil municipal pour leur soutien tout au long de l'année, ainsi qu'à la secrétaire de mairie et à l'ensemble du personnel.

Venez nombreux à la fête de notre village, nous comptons sur vous pour cette journée festive.

Bonnes vacances à toutes et tous pour cet été !

Le Maire, Jean-Luc Champin

Infos Mairie – Démarches administratives



Élections européennes

Les prochaines élections européennes ont lieu **dimanche 9 juin 2024**, à la salle des fêtes, de 8h à 18h.

Les élections européennes permettent d'élire les 81 représentants de la France au Parlement européen à Strasbourg (parmi 720 élus). Le rôle des représentants au Parlement européen est de formuler, discuter et voter les textes législatifs au niveau européen.

Journée défense et citoyenneté (JDC)

Bientôt 16 ans, pensez au recensement !

Cette journée est obligatoire pour les jeunes garçons et jeunes filles de nationalité française.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Ces derniers doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois suivants leur 16^{ème} anniversaire.

Pièces à fournir : **pièce d'identité et livret de famille**

Cette démarche est importante, alors pensez-y !

Demandes de copies d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

! Attention aux sites frauduleux !

Certains sites commerciaux font tout pour vous tromper en prenant l'apparence d'un site officiel. Couleurs bleu, blanc, rouge, Marianne, logos similaires aux logos officiels....

En général, les sites administratifs sont gratuits.

Aussi, pour toute demande de copies d'actes d'état civil, il est préférable de téléphoner à la mairie du lieu de la demande avant toute démarche.

Pacte civil de solidarité (PACS)

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Depuis 2017, cette mission a été transférée à l'officier d'état civil de la mairie. Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie au 02 33 66 91 72.

Infos Mairie – Démarches administratives

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- > les jours ouvrables : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 19h30
- > les samedis : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- > les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins. Aboier est un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continus intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

Porter atteinte à la tranquillité du voisinage est puni d'une amende de 3e classe (jusqu'à 450 €).

Informations SIRTOM

Arrêt de la distribution des bacs jaunes de tri

Pour des raisons économiques (suppression de la subvention accordée à l'acquisition des bacs jaunes) mais aussi pratiques (l'utilisation de bacs ne permet pas de contrôler la qualité du tri), **le conseil syndical du SIRTOM a décidé de ne plus fournir de bacs jaunes aux foyers du territoire.**

Les bacs cassés seront réparés tant qu'il restera des pièces.

Des sacs jaunes seront fournis à la place des bacs inutilisables.

Les habitants pourront continuer à utiliser leurs bacs tant qu'ils sont en état de servir.

Vous avez la possibilité de récupérer des sacs jaunes :

- Au siège social du SIRTOM (à Messei)
- A l'accueil de la mairie de la commune
- Au commerce Epicerie / Bar-Tabac de Mme LEVERGEOIS

RAPPEL

Les poubelles, qu'elles soient ménagères ou de tri, doivent être déposées près de votre domicile **à l'emplacement réservé au passage du SIRTOM** (bord de route, extrémité de rue...).

Elles ne doivent, en aucun cas, être déposées auprès des colonnes de collecte du verre.

Régulièrement, les agents techniques sont confrontés à des dépôts sauvages ce qui nuit à l'environnement et à la qualité de vie des habitants de la commune.

Ce qu'il s'est passé dans le village

Illuminations de Noël



En décembre 2023, la commune de Saint-Clair-de-Halouze a obtenu un prix dans le cadre du Concours des Villages illuminés du Bocage.

Sur les 60 communes illuminées, la commune a remporté le 3ème prix dans la catégorie « Grand Prix étoile » parmi les 9 nominées.

Une belle histoire de Noël qui a commencé en 2016 par la réparation d'un Père Noël de la commune par Christian RÉVÉLAT.

Grâce à l'aide ponctuelle de quelques lutins venus prêter main forte pour la réparation et la construction de nouvelles décorations, le parc atteint aujourd'hui 30 sujets, dont 5 rendant hommage au passé minier de la commune.

Cette année, pour la première fois, des sujets sont venus illuminer les cités.

The show must go on ! Christian souhaite poursuivre son action d'illumination du village pour les fêtes de fin d'année.

Alors si vous souhaitez l'aider, contactez Christian RÉVÉLAT au 07 87 15 43 15.

Écuries de Beauvallon

En 2023, les écuries de Beauvallon ont été auditées par la Fédération Française d'Équitation dans le cadre de la démarche qualité : communication, structures d'accueil, aménagements et activités proposées.

Le centre équestre a obtenu 3 labels :

- Label d'activité Cheval Club de France
- Label d'activité Poney Club de France
- Bien être animal

Félicitations à eux !



Noël des écoles

Le 17 décembre 2023, les élèves du RPI Saint-Clair-de-Halouze / La Chapelle-Biche ont assisté à un spectacle du cirque Tempo à Flers, pour leur plus grand bonheur.



Ce qu'il s'est passé dans le village

Vœux 2024



La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée vendredi 26 janvier 2024, à la salle des fêtes, en présence de Mme Chantal JOURDAN, députée de l'Orne, de Mme Béatrice GUYOT et M. Lori HELLOCO, conseillers départementaux et de M. Yves GOASDOUE, président de Flers Agglo.

A cette occasion, il a été rappelé les projets passés et à venir de la commune, et le dynamisme de celle-ci.

Compétition de sambo



Le 27 janvier 2024, les jeunes licenciés du club de sambo se sont rendus à Sottevast (Manche) pour une compétition face à d'autres clubs normands.

Un grand bravo aux jeunes, et un immense merci aux encadrants.

Soirée tartiflette

Samedi 3 février, organisée par l'APE Saint-Clair-de-Halouze / La Chapelle-Biche

Tournoi de belote et déjeuner aux tripes

Les 2 et 3 mars, un tournoi de belote et un déjeuner aux tripes ont été organisés par le Racing Club de Halouze, à la salle des fêtes. Un grand moment de convivialité !



Soirée Contes et Chants



La médiathèque Atout Lire, avec le réseau des médiathèques de Flers Agglo a organisé la soirée "Contes et Chants" à la salle des fêtes le 22 mars. Le groupe vocal *Les Voix-ci, Les Voix-là* et les conteurs des médiathèques de Flers Agglo, accompagnés du conteur Benoît Choquart ont enchanté le public.

Ce qu'il s'est passé dans le village

Chasse aux œufs de Pâques

Lundi 1^{er} avril, les enfants du RPI de Saint-Clair-de-Halouze / La Chapelle-Biche étaient invités à une chasse aux œufs en forêt de Saint-Clair, sur le site du Centre aéré Marcel Delaunay.

Une chasse fructueuse, qui s'est bien terminée pour toutes et tous !



Fête du printemps et soirée karaoké



Samedi 13 avril, l'association La Cabane à bidules organisait sa seconde Fête du printemps aux Minoiseaux.

Un marché de producteurs et d'artisans locaux, une gratifieria, des jeux géants, une buvette et un foodtruck ont fait de cette journée une grande réussite, avec 20 stands et plus de 250 visiteurs.

La journée s'est poursuivie par une soirée karaoké, où petits et grands sont venus chanter dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Médiathèque

Atelier pliage

Lundi 22 avril, avec les livres de la médiathèque sortis et mis au pilon, Martine, Sylvie et Nadine ont animé un atelier pliage qui a séduit les participants. Une grande application de la part de chacun a permis d'aboutir à un beau résultat.



Crédit photo : médiathèque

Tournoi de pétanque

Samedi 27 avril, organisé par le Racing Club de Halouze.

Célébration de la victoire de 1945

Mardi 7 mai a eu lieu la célébration de la victoire du 8 mai 1945, rendant hommage à tous les morts de la Seconde Guerre mondiale, en présence des anciens combattants. Cette année, les enfants de l'école primaire de Saint-Clair-de-Halouze ont prononcé le traditionnel discours avant d'entamer le chant de la Marseillaise. Des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument aux morts.

Rougail

Dimanche 12 mai, repas à emporter typique de la Réunion, organisé par l'association Familles Rurales.

L'essentiel des conseils municipaux

Versions simplifiées – L'intégralité des procès verbaux est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Présents : Jean-Luc CHAMPIN, Nathalie GUITTON, Christian RÉVÉLAT, Marjorie POTTIER, Angélique LAURENT, Sophie BERTHOUT, Marion SIMON, Armelle ROUSIER, Arnaud PILARD, Richard PROVOST, Christophe AMICE, Michel PRINGAULT.

* Tarifs location de la Salle des fêtes :

	Tarifs semaine	Tarifs week-end
Association Saint-Clair		
Activité lucrative	90,00 €	125,00 €
Activité non lucrative	50,00 €	95,00 €
Association extérieure		
Activité lucrative	135,00 €	195,00 €
Activité non lucrative	65,00 €	130,00 €
Famille de Saint-Clair	75,00 €	170,00 €
Famille hors commune	105,00 €	260,00 €

Les associations de Saint-Clair-de-Halouze bénéficient du prêt gratuit de la salle des fêtes un week-end par an. Elles devront désormais compléter un formulaire de location et fournir une caution de 65 € qui leur sera restituée, sauf annulation moins de 30 jours avant la date de location.

→ Les frais électriques sont à recouvrer sur la base de 0,40 euros du Kw/h consommé.

→ Possibilité de louer des tables (2 € l'unité) et chaises (0,40 € l'unité) en dehors de la location de la salle des fêtes.

* Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie

Il est nécessaire de remplacer l'ordinateur du secrétariat de mairie, qui ne correspond plus aux besoins et nécessite un disque dur plus important.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité un devis de 1 798,80 € TTC de l'entreprise CONTY pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie et des écrans avec une réinstallation de l'ancien matériel dans le bureau de la directrice de l'école.

L'essentiel des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023 (suite)

* **Dotation globale de fonctionnement – déclaration de la longueur de voirie communale**

La Dotation Globale de Fonctionnement s'appuie notamment sur la longueur de la voirie communale. Il est apparu nécessaire d'actualiser le linéaire auprès de la Préfecture, qui paraissait relativement faible.

Le nouveau calcul indique une longueur de voirie de 28 395 mètres linéaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce linéaire, qui sera déclaré en Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2025.

* **Réalisation d'une note d'opportunité – centrale photovoltaïque**

Sur proposition du Territoire d'énergie Orne (Te61), afin de participer à la transition énergétique, la commune de Saint-Clair-de-Halouze souhaite étudier la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de l'école élémentaire, ainsi que sur le préau attenant.

Une note d'opportunité doit être réalisée afin de confirmer l'intérêt du projet et d'estimer sa faisabilité technico-économique. Elle permet notamment : d'évaluer le potentiel solaire des bâtiments, de définir les éléments économiques (puissance, investissements, prix de revente, temps de retour sur l'investissement), de mesurer les éléments environnementaux (émissions de CO2 évitées).

Le conseil municipal s'engage à 11 voix pour et 1 abstention sur la réalisation de cette note d'opportunité.

* **Aménagement intérieur du multiservices**

Sylvie LEVERGEOIS, gérante du commerce alimentaire, demande le financement par la commune de l'aménagement intérieur du futur multiservices.

Une commune voisine peut lui prêter des rayonnages gratuitement pour une durée de six mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas financer l'aménagement intérieur, privilégiant le prêt de rayonnages par la commune qui en dispose.

* **Bulletin municipal**

M. le Maire demande au conseil municipal un.e volontaire pour la conception et la rédaction du bulletin municipal. Armelle ROUSIER se propose pour reprendre ce rôle. M. le Maire interroge l'intérêt d'y mettre les résumés des conseils municipaux.

Le conseil municipal, à 9 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide de continuer à mettre les résumés des décisions du conseil municipal dans le bulletin communal.

L'essentiel des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Démission de Sophie BERTHOUT.

Présents : Jean-Luc CHAMPIN, Nathalie GUITTON, Christian RÉVÉLAT, Marjorie POTTIER, Marion SIMON, Armelle ROUSIER, Richard PROVOST, Christophe AMICE, Michel PRINGAULT.

Absents excusés : Angélique LAURENT et Arnaud PILARD

* **Stérilisation des chats errants – responsable**

Le conseil municipal doit désigner un responsable chargé de l'organisation, avec la Mairie, de la campagne de stérilisation des chats errants. Cette personne sera amenée à aller sur le terrain pour identifier les secteurs de capture et à rencontrer les habitants afin d'expliquer la démarche. Michel PRINGAULT se porte volontaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Michel PRINGAULT.

* **Achat de spots pour l'église**

Christian RÉVÉLAT a acheté, pour le compte et en accord avec la Mairie, des spots moins énergivores pour l'éclairage de l'église. M. le Maire demande le remboursement pour un montant de 228 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 228 € à Christian RÉVÉLAT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024

Présents : Jean-Luc CHAMPIN, Nathalie GUITTON, Christian RÉVÉLAT, Marjorie POTTIER, Angélique LAURENT, Marion SIMON, Armelle ROUSIER, Arnaud PILARD, Richard PROVOST, Christophe AMICE, Michel PRINGAULT, Ludovic CROUILLEBOIS.

* **Voirie – Remplacement des têtes de lampadaire au mercure**

Le changement des lampes à mercure restant à faire concerne 15 têtes de lampadaire situées rue de Flers, rue du Jardin et rue de La Chapelle-Biche.

Le remplacement des 15 lampes à mercure par de l'éclairage LED représente un coût de 15 825,48 € TTC. Une aide du Te61 de 10 128,30 € permettra un reste à charge final à la commune de 5 697,18 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide le remplacement des 15 luminaires.

* **Installation de panneaux photovoltaïques – Retour du rapport d'audit**

Dans le cas où la commune souhaiterait mettre en œuvre ce projet, le Te61 peut intervenir comme maître d'ouvrage, et réaliser à ce titre et à ses frais les études et travaux, puis entretenir et exploiter l'installation sur une durée de 20 à 30 ans.

Dans ce cas, la totalité de l'électricité produite est injectée sur le réseau de distribution publique et le Te61 perçoit le produit de la recette jusqu'à l'atteinte de l'équilibre financier. A partir de ce moment-là, 50 % des revenus sont versés à la commune de Saint-Clair-de-Halouze.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur ce projet.

L'essentiel des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024 (suite)

* Multiservices

Sylvie LEVERGEOIS a signé le 30 janvier un courrier de renonciation à entrer dans les locaux du multiservices. Elle a par la suite exprimé son regret à Christian RÉVÉLAT. Il demande au conseil municipal la destruction du courrier et l'octroi d'un délai supplémentaire d'un mois, afin d'obtenir les devis nécessaires à son installation. Christian RÉVÉLAT suggère également la prise en charge par la Mairie d'une partie des aménagements nécessaires à l'ouverture du commerce, notamment sa sécurisation.

Le conseil municipal décide, à 10 voix pour et 2 contre, d'accorder un délai supplémentaire à Sylvie LEVERGEOIS et d'étudier le dossier financier à l'issue de ce délai, pour ainsi définir le budget que la commune pourrait engager. La Préfecture a interdit de détruire le courrier de renonciation.

* Sécurisation de la Route Départementale 217

Il est proposé au conseil municipal de réaliser la sécurisation de la RD 217, route de Flers, au niveau de l'entrée d'agglomération « Cité des Mines ». Le projet permettra de sécuriser les piétons au niveau des arrêts de bus ainsi que les carrefours successifs en y créant des écluses.

Le bureau d'études de Flers Agglo a réalisé un avant-projet pour un montant total de 107 376,20 € TTC.

Différentes subventions peuvent être sollicitées :

- la DETR (Dotation des Territoires Ruraux) : 30 %
 - le FAL (Fonds d'Action Locale du département) : 36 %
 - le Fonds de concours de Flers Agglo (sécurisation des arrêts de bus) : 14 %
- Reste à charge de la commune 20 % du montant HT des travaux, soit 18 049,17 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire les travaux de sécurisation de la RD 217 au Budget Primitif 2024.

* Achat d'une solution de gestion cimetière

Le projet d'acquisition d'une solution de gestion pour le cimetière de la commune est en discussion depuis plusieurs années.

Le logiciel facilitera la gestion du cimetière au quotidien et permettra d'avoir un plan d'ensemble interactif, et une gestion des documents en direct.

Le conseil municipal retient, à 11 voix pour et 1 voix contre, l'offre de l'entreprise 3D Ouest pour 4 461,00 € TTC, avec une maintenance annuelle de 261,00 € TTC et d'inscrire ce projet au Budget Primitif 2024.

L'essentiel des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2024

Présents : Jean-Luc CHAMPIN, Nathalie GUITTON, Christian RÉVÉLAT, Marjorie POTTIER, Angélique LAURENT, Marion SIMON, Armelle ROUSIER, Arnaud PILARD, Richard PROVOST, Christophe AMICE, Michel PRINGAULT, Ludovic CROUILLEBOIS.

* Multiservices

Sylvie LEVERGEOIS, aidée de Christian RÉVÉLAT, a rendu à la Mairie un dossier contenant les dépenses détaillées restant à financer pour son entrée dans les locaux.

Il est proposé au conseil municipal de financer la sécurisation du bâtiment multiservices (rideaux de fer, porte blindée pour la réserve tabac, installation de l'alarme et des caméras), mais aussi l'installation d'un store-banne, d'un carport et la pose de l'enseigne, de la carotte et du totem, pour un montant total estimé à 33 000 €. Ces dépenses sont susceptibles d'être subventionnées à 80%.

L'agencement intérieur reste à la charge de la locataire, pour un montant total estimé à 18 000 €, dont une partie est également subventionnable.

Le conseil municipal décide à 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention de réaliser ces dépenses, et précise que Sylvie LEVERGEOIS a jusqu'au 1^{er} juillet 2024 pour donner au conseil municipal une date précise de son entrée dans les nouveaux locaux, courant 2024.

* Subventions aux associations

Associations de St Clair	Subvention
Anciens combattants	250,00 €
Ass. Parents d'élèves	300,00 €
Coop Ecole Elémentaire	450,00 €
Club de l'amitié	100,00 €
Familles Rurales	620,00 €
Gymnastique	620,00 €
RCH	690,00 €
Centre Aéré	520,00 €
Sambo	230,00 €
La Cabane à Bidules	200,00 €
L'Arche Ornaise	150,00 €
Restaurant scolaire	17 000,00 €
Famille Rurales : repas des anciens	2 300,00 €
Associations hors St Clair	Subvention
Amicale des Pompiers de Lonlay	150,00 €
Aide à Domicile en milieu rural	300,00 €
Le Savoir et le Fer	475,00 €
TOTAL	24 355,00 €

L'essentiel des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2024 (suite)

* Taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024.

TAXES	Taux d'imposition 2024
Foncière (non bâti)	54.23
Foncière (bâti) taux communal	49.55
D'habitation des résidences secondaires	14.26

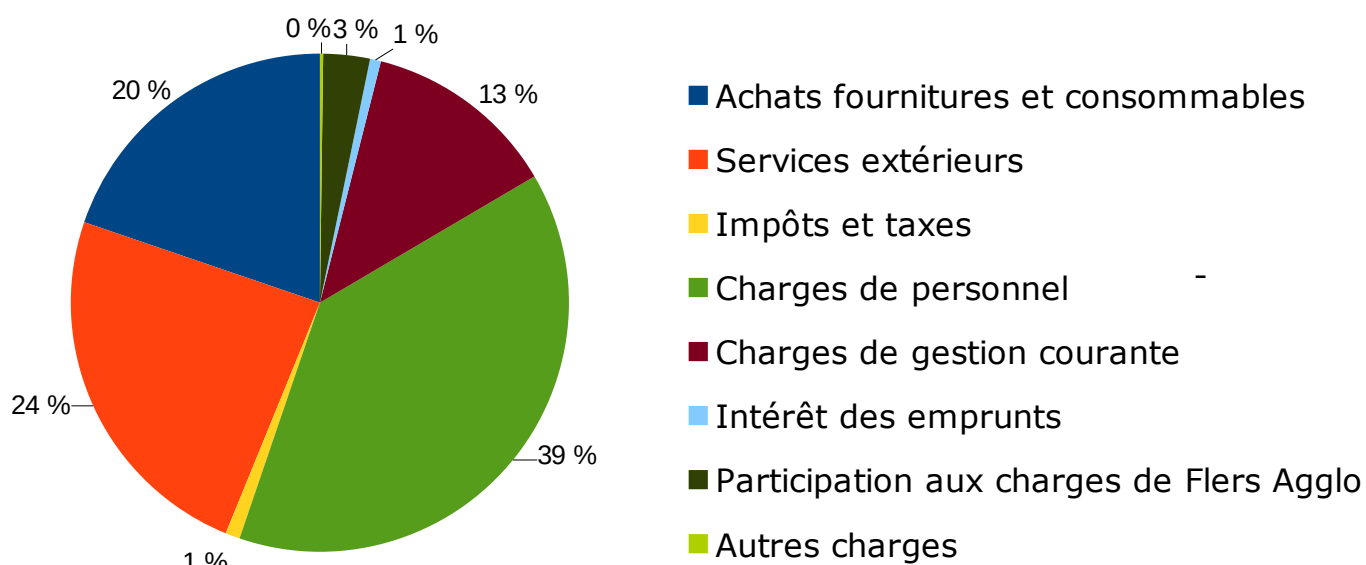
* Budget de fonctionnement 2024

Total dépenses de Fonctionnement : 484 000 €

Total des recettes de Fonctionnement (sans l'excédent) : 504 000 €

Total des recettes de Fonctionnement (avec l'excédent 2023) : 800 031.26€

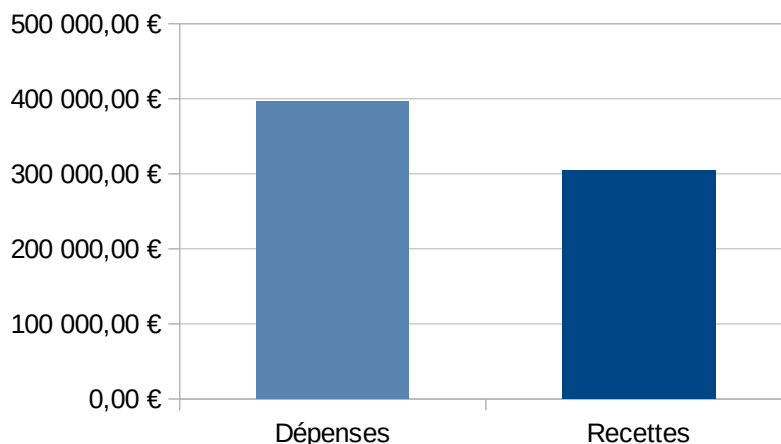
- Dépenses de fonctionnement (en%)



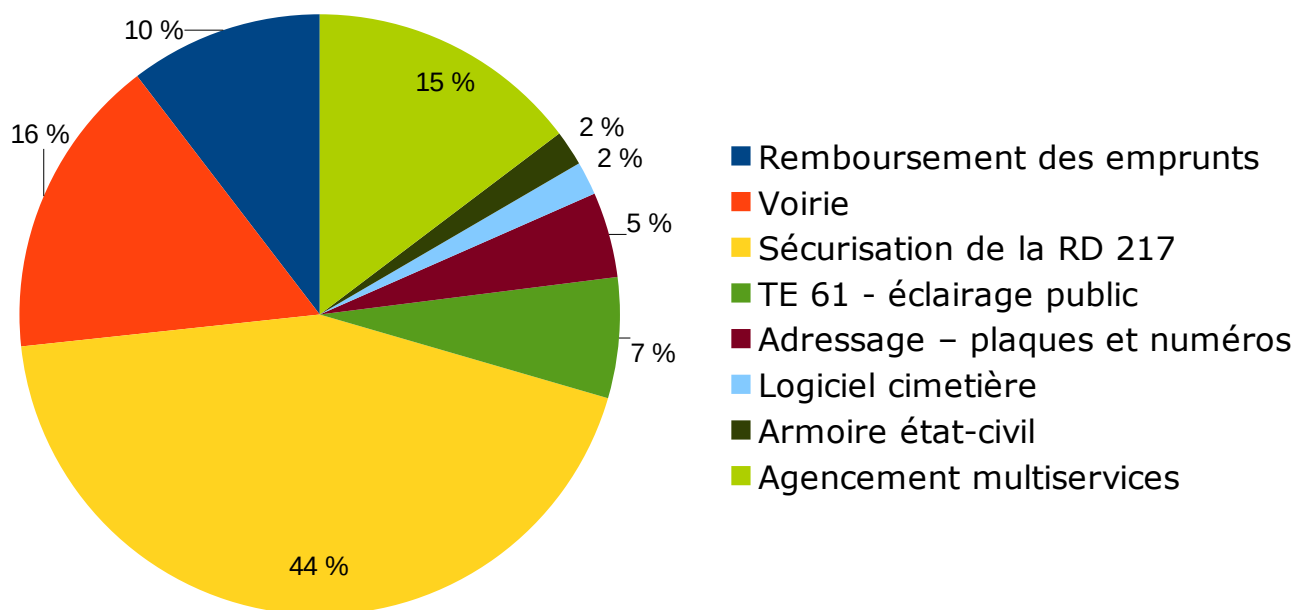
L'essentiel des conseils municipaux

* Budget d'investissement 2024

Le budget à l'équilibre après ponction de l'excédent 2023 venant de la section de fonctionnement.



- Dépenses d'investissement (en%)



* Démissions et élection du nouvel adjoint

Le conseil municipal ayant reçu la démission de Christian RÉVÉLAT (2ème Adjoint), il est procédé à l'élection d'un nouveau 2ème Adjoint le 16 avril 2024.

Christophe AMICE accepte de se porter candidat.

Il est élu à 7 voix pour, 1 vote blanc, et 1 nul.

Ludovic CROUILLEBOIS et Aurélie LEHOUX (conseiller.e.s municipaux) ont également donné leur démission en avril 2024.

État civil



Crédit photo : Pixabay

Mariages

Patrick BERNARD et Éliane LEPROVOST, 16 mars 2024

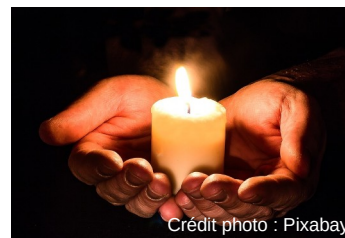
Arnaud PILARD et Angélique PARDO, le 04 mai 2024

Décès

Daniel COLACE, le 28 novembre 2023

Monique FOUILLEUL, épouse BRANGER, le 13 janvier 2024

Jean-Pierre JOUIN, 5 février 2024



Crédit photo : Pixabay

Commerces

Agence postale communale



Nous souhaitons la bienvenue à Lydia, gérante de l'Agence Postale Communale en remplacement de Sylvie LEVERRIER. Arrivée en mars après une formation de 15 jours, merci de lui réserver un accueil chaleureux.

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h30 à 12h15
Samedi : 9h00 à 12h00

Séverine Coiffure



Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00 à 12h00
Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Samedi : 8h00 à 12h00



Le salon de coiffure sera fermé du 27 juillet au 24 août

Bar tabac épiservice

Nouveau dans votre épicerie, vous pouvez désormais déposer et retirer vos colis Pickup.

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, depuis le 1^{er} juin, il faut commander votre pain auprès de Sylvie Leverageois au 02 33 66 90 10.

Horaires d'ouverture :

du mardi au samedi de 8h00 à 14h00 et de 16h00 à 20h00
le dimanche de 9h00 à 13h00



Fermeture estivale du 5 août au 2 septembre



Centre de loisirs

Cet été, le centre aéré Marcel Delaunay accueillera vos enfants du 8 juillet au 2 août, et du 19 au 30 août 2024. Ce cadre atypique permet aux enfants et aux familles de vivre des vacances en pleine nature. Depuis 2019, l'Amicale des Écoles Publiques, propriétaire des locaux, a délégué l'organisation des vacances à La Ligue de l'Enseignement de Normandie.



"Sportons-nous bien " est le grand thème de cet été ! Des initiations à de nouvelles pratiques sportives seront au rendez-vous !

Quatre séjours seront également proposés : « Au grand air », « A l'eau et dans les airs », « Histoire de voir » et « P'tit Suisse ».

Attention, nouveauté cette année : **Un seul numéro pour contacter le centre : 06.65.80.82.33**. Les inscriptions sont possibles via le portail familles : <https://centre-loisirs-lfae.portail-defi.net/>
Contact par mail : centre-stclairdehalouze@laliguenormandie.org

Pour tout renseignement concernant la location de la salle du centre, se rapprocher de l'Amicale des Écoles Publiques.
Contact : Guy JAGLIN – 02 33 96 01 12

Agenda

Fête communale

Samedi 22 juin aura lieu la fête communale à Saint Clair de Halouze.

Au programme, vide-grenier, manèges et structures gonflables, maquilleuse pour enfant, repas sous chapiteaux, olympiades, concours de dessin, défilé aux lampions, bal et feu d'artifice !

Retrouvez le programme détaillé ci-joint.

Kermesse de l'école



Crédit photo : APE Saint-Clair / La Chapelle-Biche

La traditionnelle kermesse du RPI Saint Clair de Halouze / La Chapelle Biche qui marque la fin de l'année scolaire se déroulera **dimanche 30 juin 2024** à l'école de la Chapelle-Biche.

Cette année, il sera proposé une restauration sur place afin de partager un moment convivial qui se poursuivra avec le spectacle des enfants organisé par l'équipe enseignante. Tout au long de l'après-midi, les petits (et les grands) pourront s'essayer aux différents jeux proposés (jeux en bois, tir au but, pêche aux canards etc..) ainsi que s'amuser dans une structure gonflable géante. Une tombola est également organisée, avec en premier lot un bon d'achat de 250 €.

Fête des trucs avec des gens !

Samedi 24 août 2024, l'association la Cabane à bidules organisera la 3ème édition de la Fête des trucs !

Au programme : gratifieria, marché de connaissances, ateliers, jeux géants, buvette, tombola...

De 14h à 19h, au Centre aéré Marcel Delaunay (lieu à confirmer).



Club de l'amitié

Dimanche 6 octobre : déjeuner choucroute avec animation musicale.

A vos agendas !

40 ans de la gymnastique volontaire !

Samedi 12 octobre, l'association sportive fêtera ses 40 ans ! A cette occasion, différentes animations et activités sportives seront proposées toute la journée (gymnastique, marche, vélo smoothie...), à la salle des fêtes et en extérieur. La journée se terminera par un apéritif dînatoire. Journée ouverte à tous.



Familles rurales

Samedi 26 octobre, l'association Familles rurales vous proposera son traditionnel concours de belote, suivi d'un déjeuner aux tripes le dimanche 27 de 8h à 13h. Contact : Denise Gravereau 06 70 09 21 91

Médiathèque Atout Lire

Site Internet : atout-lire61

Adresse mail : atout-lire61@orange.fr

Tél : 02 33 65 71 02

La médiathèque, située derrière la mairie, est ouverte toute l'année en dehors du mois d'août, les **mercredis de 14h à 17h** et les **samedis de 14h30 à 17h30**. Elle dispose de romans, livres en gros caractères, documentaires, BD, livres audios, CD audios, DVD, jeux de société pour tout public.

Le prêt est gratuit pour tous, habitants de la commune ou hors commune.

Animations gratuites prévues à la médiathèque de juin à décembre 2024 :

Juin jeudi 13 à 14h : dictée
 jeudi 27 à 14h : scrabble

Ouverture au public en juillet
Fermeture en août
Réouverture mercredi 4 septembre à 14h

Exposition d'œuvres d'art contemporain de septembre à décembre

Septembre jeudi 12 à 14h : atelier dictée
 jeudi 19 à 14h : scrabble

Octobre jeudi 10 à 14h : dictée
 samedi 12 : participation balade littéraire de Condé-sur-Noireau
 lundi 14 à 19h : lectures africaines avec l'Association Flers Poundou
 mardi 15 à 10h : bébé lecteur
 jeudi 24 à 14h : scrabble

Novembre jeudi 7 à 14h : dictée
 jeudi 21 à 14h : scrabble

Décembre jeudi 12 à 14h : dictée
 lundi 16 à 15h : composition florale de Noël
 jeudi 19 à 14h : scrabble

Atout Lire gère également la Cabine à livres située à l'entrée de la rue Pasteur. Merci de ne pas y déposer de livres abîmés.

Relevez
le

DÉFI

de
SEPTEMBRE
à
DÉCEMBRE
2024

0 DÉCHET



4 MOIS POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS
ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

2 ACTIVITÉS GRATUITES PAR MOIS

À FAIRE EN FAMILLE, EN COUPLE OU MÊME SEUL !

Visites sur des sites de traitement des déchets et sur l'économie circulaire, ateliers, animations DIY, repas de Noël zéro déchet...

SUR INSCRIPTION

1 PANIER ZÉRO DÉCHET

offert à chaque foyer participant

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Flers Agglo
eetienne@flers-agglo.fr
06 26 48 70 24

flers Agglo

